

## FEUILLE-INFO ALE DESTINEE A L'UTILISATEUR COMMENT ACHETER ET UTILISER LES CHEQUES ALE ?

Vous ne pouvez acheter des chèques ALE que lorsque l'ALE a validé votre FORMULAIRE D'UTILISATEUR 1A ou 1B et ce, durant la période de validité de l'autorisation.

### ☞ LA DIFFERENCE ENTRE LES CHEQUES ALE NOMINATIFS ET NON-NOMINATIFS

Les chèques ALE non-nominatifs sont directement disponibles auprès de l'ALE mais ne donnent droit à aucun avantage fiscal. Utilisez ces chèques ALE de préférence pour des activités occasionnelles ou si vous avez besoin de chèques ALE immédiatement ou si vous ne payez pas d'impôts. Les chèques ALE non-nominatifs ne peuvent pas être utilisés pour les activités effectuées dans les secteurs de l'horticulture et de l'agriculture. Une personne morale ne peut utiliser des chèques ALE non-nominatifs que pour des activités occasionnelles.

Les chèques ALE nominatifs ne sont pas directement disponibles. Ils vous seront envoyés par la poste après versement du montant requis sur le compte de *Sodexo Pass Belgium SA*. Ils donnent droit à un avantage fiscal.

### ☞ ACHAT DE CHEQUES ALE NON-NOMINATIFS

Prenez contact avec l'ALE et payez le montant d'achat en espèces. Vous recevez les chèques ALE directement et vous signez pour réception le verso de ce formulaire. Vous pouvez également virer le montant d'achat sur le compte de l'ALE. Comme communication, vous mentionnez, dans ce cas, votre numéro d'autorisation, suivi de "non-nominatif". Dès réception de votre paiement, vous serez invité à retirer vos chèques ALE à l'ALE. Une personne morale ne peut utiliser les chèques ALE non-nominatifs que pour des activités occasionnelles et ne peut commander, chaque fois, que 10 chèques ALE non-nominatifs au maximum.

### ☞ CHEQUES ALE NOMINATIFS: PREMIERE COMMANDE

Déterminez le nombre de chèques ALE à commander (*10 ou un multiple de 10*). Faites le total et payez par virement au numéro de compte 435-4132561-53 de *Sodexo Pass Belgium SA*. Mentionnez le numéro d'autorisation ALE de 10 chiffres dans la zone *communication exclusivement* sur le formulaire de virement. Si vous n'avez pas de compte chèque postal ou bancaire, vous pouvez payer la somme en espèces à l'ALE qui versera cette somme sur le compte de *Sodexo Pass Belgium SA* en indiquant le même numéro.

En principe, vous recevez les chèques ALE par courrier normal à votre domicile dans la semaine qui suit la réception de votre paiement. Si vous êtes une personne privée, vous recevez avant le 1er mars, une attestation fiscale à joindre à votre déclaration d'impôt, vous permettant de bénéficier d'un avantage fiscal.

### ☞ CHEQUESALENOMINATIFS: COMMANDE SUIVANTE

*Sodexo Pass Belgium SA* vous envoie des formulaires de virement préimprimés dans les trois semaines qui suivent votre inscription auprès de l'ALE. Vous pouvez commander des chèques ALE, à l'aide de ces formulaires préimprimés ou par *phone-banking*, pendant la période de validité de l'autorisation mentionnée sur le FORMULAIRE D'UTILISATEUR 1A OU 1B. Déterminez le nombre de chèques ALE à commander (*10 ou un multiple de 10*), faites le total et payez via le formulaire de virement préimprimé.

Si vous choisissez le *phone-banking*, indiquez dans l'option "communication structurée" le numéro mentionné dans la zone *communication* sur le formulaire de virement.

### ☞ COMMENT UTILISER LES CHEQUES ALE ?

Si vous avez un FORMULAIRE D'UTILISATEUR 1A ou 1B validé, dont la période de validité n'est pas encore expirée, vous pouvez utiliser les services d'un travailleur ALE qui est en possession d'un

FORMULAIRE DE PRESTATIONS valable. A la fin de la journée ou à la fin de l'activité, et au plus tard à la fin du mois, remettez au travailleur ALE, par heure de travail entamée, un chèque ALE (volets gauche et droit). Complétez le chèque ALE avant de le remettre au travailleur ALE et faites-lui signer le bordereau récapitulatif pour réception. Conservez cette preuve pendant un an.

Votre nom est imprimé sur les chèques ALE nominatifs. Sur les chèques ALE non-nominatifs, c'est l'agent ALE qui indiquera votre nom. Seul un organisme de paiement peut payer les chèques ALE à un travailleur ALE. Le risque de vol ou d'abus est donc très réduit. Le chèque ALE a une **durée de validité de 12 mois**. Tenez en compte lors de votre commande et ne remettez pas de chèques ALE périmés.

### ☞ REMBOURSEMENT DES CHEQUES ALE NON-NOMINATIFS NON UTILISES

Les chèques ALE non-nominatifs qui n'ont pas été utilisés peuvent, durant toute leur durée de validité, être remboursés par l'ALE moyennant la retenue de frais administratifs.

### ☞ REMBOURSEMENT DES CHEQUES ALE NOMINATIFS NON UTILISES

Les chèques ALE nominatifs qui n'ont pas été utilisés ne peuvent être remboursés, que **si vous les renvoyez avant le 31 décembre de l'année calendrier de l'achat**, à *Sodexo Pass Belgium SA* au moyen du FORMULAIRE ALE 3 disponible à l'ALE. Le remboursement s'effectue moyennant la retenue de frais administratifs.

### ☞ ECHANGE DES CHEQUES ALE NON UTILISES

Les chèques ALE nominatifs ou non-nominatifs qui n'ont pas été utilisés peuvent être échangés jusqu'à 6 mois après la date d'expiration de leur validité contre des chèques du même prix d'acquisition (parce que la validité des chèques se termine) ou d'un autre prix d'acquisition. Vous devez être en possession d'un formulaire d'utilisateur valable sur lequel ce prix d'acquisition est mentionné.

Le volet droit des chèques nominatifs doit être envoyé au moyen du FORMULAIRE ALE 3, disponible à l'ALE, à *Sodexo Pass Belgium SA*, qui enverra un bulletin de virement mentionnant le montant des frais d'administration et éventuellement la différence en valeur à payer; ces nouveaux chèques seront valables pendant un an mais ne pourront pas être remboursés en cas de non-utilisation.

Les chèques non-nominatifs seront échangés par l'ALE, moyennant des frais administratifs, contre des chèques qui seront valables et remboursables pendant un an.

### ☞ QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES ?

Si une commande ne vous parvient pas dans les deux semaines qui suivent le paiement (la déclaration de non-réception doit être effectuée **dans le mois qui suit le paiement**), si vous avez reçu des chèques ALE erronés, si vous désirez communiquer votre changement d'adresse ou si vous avez d'autres problèmes, signalez-le à la *Sodexo Pass Belgium SA* à l'aide du FORMULAIRE ALE 3. Vous y trouverez davantage de détails sur les règles à suivre en cas de perte ou de vol des chèques ALE nominatifs. Aucune indemnité n'est accordée pour des chèques ALE non-nominatifs perdus ou volés.

Si, en tant que personne privée, vous n'avez toujours pas reçu d'attestation fiscale au mois de mars, téléphonez à *Sodexo Pass Belgium SA*, au n° 02 547 55 77.

**IDENTITE DE L'UTILISATEUR****IDENTITE DE L'UTILISATEUR :** .....

En lettres capitales s.v.p.

**Numéro d'autorisation :**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Valable jusqu'au : . . / . . / . . . .

**PREUVE DU RECU CONCERNANT L'ACHAT DE CHEQUES ALE NON-NOMINATIFS**

L'agent ALE indique le nom de l'utilisateur sur les chèques ALE non-nominatifs. Il garde ce reçu.

<i>montant du chèque ALE non-nominatif</i>	<i>nombre *</i>	<i>total achat</i>
..... EUR par chèque ALE	x .....	.....EUR

<i>montant du chèque ALE non-nominatif</i>	<i>nombre *</i>	<i>total achat</i>
..... EUR par chèque ALE	x .....	.....EUR

- les chèques ALE non-nominatifs ont été payés comptant à l'ALE
- les chèques ALE non-nominatifs ont été payés par virement sur le compte financier de l'ALE indiqué au-dessus du FORMULAIRE D'UTILISATEUR 1A OU 1B

Numéros des chèques ALE non-nominatifs achetés:

du .....

au .....

L'utilisateur soussigné confirme la réception des chèques ALE non-nominatifs.

L'agent ALE soussigné confirme la réception du montant total d'achat.

*signature de l'utilisateur**date**nom et signature de l'agent ALE*

\* maximum 10 par achat si l'utilisateur est une personne morale